

Rapport du Président

Séance publique du
lundi 31 mai 2021
N° CD-2021-5-8-13

8^{ème} Commission

Commission de l'efficacité financière et de la performance administrative

Service instructeur

Direction des services de l'Assemblée

Service consulté

SIGNATURE DE L'ACCORD DE RELANCE ETAT-CEA

Résumé : Dans le cadre de la mise en œuvre territorialisée du Plan de relance engagé par l'Etat en septembre 2020, le Premier Ministre a annoncé, lors de sa visite du 23 janvier dernier, l'élaboration d'un « Plan de relance Etat-CeA ». Ce plan vient compléter le Plan alsacien de rebond, solidaire et durable, approuvé par le Conseil de la CeA le 26 mars 2021.

Élaboré conjointement avec les services préfectoraux, ce Plan de relance définit l'appui financier de l'Etat pour des études et des travaux programmés par la CeA dans les deux années à venir, notamment en termes de rénovation thermique et énergétique des bâtiments, de protection de la biodiversité, de développement du tourisme durable, de valorisation des producteurs locaux, d'amélioration de la résilience sanitaire, de renforcement des mobilités douces.

L'appui financier de l'Etat s'élève à 12,4 M€, auquel s'ajouteront les montants attribués à l'issue des différents appels à projets "France Relance" auxquels la CeA a répondu.

Contexte général du Plan de relance de l'Etat

Le 3 septembre 2020, le Premier Ministre a présenté le plan « France Relance » qui constitue la feuille de route du gouvernement pour la refondation économique, sociale et écologique du pays. Lors de sa visite à Colmar le 23 janvier dernier, le Premier Ministre a annoncé la volonté de l'Etat de conclure un accord de relance avec la Collectivité européenne d'Alsace.

Au niveau des Collectivités territoriales, le Plan de relance de l'Etat se décline en différents accords et contrats qui visent des opérations à engager d'ici 2022 :

- Des accords régionaux de relance conclus entre l'Etat et les Régions,
- Des accords départementaux de relance conclus entre l'Etat et les Départements,

- Des contrats de relance et de transition écologique conclus entre l'Etat et les Collectivités infra-départementales.

Les accords départementaux de relance déterminent les modalités de financement par l'Etat de projets sous maîtrise d'ouvrage des Conseils départementaux par grandes thématiques :

- Transition écologique et préservation de la biodiversité : rénovation énergétique de nos bâtiments (collèges notamment), protection de la biodiversité ;
- Compétitivité : développement du tourisme durable et rénovation du patrimoine, valorisation des producteurs locaux ;
- Cohésion des territoires : amélioration de la résilience sanitaire, renforcement des mobilités douces et des infrastructures de transport.

Synthèse des engagements de l'accord de relance Etat-CeA

Cet accord a été élaboré conjointement entre les services de la Préfecture et les services de la CeA.

17 projets sous maîtrise d'ouvrage de la CeA répondants aux thématiques et critères d'éligibilité (réalisation rapide notamment) ont été identifiés dans le cadre de cet accord de relance.

Ils concernent la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique, le soutien à la filière touristique, la valorisation des producteurs locaux, la préservation du patrimoine, le soutien à la culture ainsi que le développement des mobilités douces.

Pour soutenir ces projets, l'Etat engagera 8,6 M€ de Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) au titre de la rénovation énergétique des bâtiments et 2,8 M€ de DSID classique.

A cela s'ajoutent d'autres crédits liés aux différents appels à projet en cours du plan de relance de l'Etat et l'affectation de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dite exceptionnelle de 2020 sur un certain nombre de projets pour un montant de plus d'1 M€.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver l'accord de relance Etat-CeA, joint en annexe du présent rapport,
- D'autoriser le Président de la CeA à signer ce contrat.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A blue ink signature, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY